DOSSIER DE PRESSE

Gestion des cimetières municipaux

21 octobre 2020 à 10h
94 rue Lefebvre

CONTACT PRESSE
Nina OUMEDJKANE
Tél. : 03 89 32 59 92 / Port. : 06 29 68 13 46
nina.oumedjkane@mulhouse-alsace.fr

@Mulhouse_presse
mulhouse.fr/fr/espace-presse/

SOMMAIRE

03
Introduction

04
Les cimetières municipaux en chiffres

05
L'entretien des cimetières

Introduction

La gestion et l'aménagement des cimetières fait partie des compétences des communes. En cette période précédant les fêtes de la Toussaint, il est utile de rappeler quelques règles d'usage des cimetières.

31 agents municipaux travaillent dans les cimetières, pour assurer leur entretien, mais aussi pour vérifier le bon ordre des opérations qui s'y déroulent et pour aider les administrés.

Les cimetières, loin d'être des lieux figés, sont également en perpétuelle évolution : entretien des espaces verts, engazonnement des allées suite au zéro phyto, entretien des monuments remarquables, etc.

Aujourd'hui, mercredi 21 octobre, Alfred Oberlin, Adjoint au Maire délégué à l'état civil, présente les activités et les nouveautés des cimetières municipaux.

Une mobilisation sans faille des agents des cimetières durant la crise sanitaire

Responsable des cimetières, fossoyeurs, gardiens...tous poursuivent sur le terrain leur mission de service public à la Ville de Mulhouse, en cette période de crise sanitaire liée au coronavirus.
Au service des familles des défunts, 31 agents font preuve, au quotidien, d'une humilité à la hauteur de leur investissement.

A situation exceptionnelle, adaptation exceptionnelle

Dès le début de la crise, le service des cimetières s'est recentré sur les activités d'organisation des opérations funéraires et d'accueil des familles, dans un contexte de fermeture des cimetières. Le service a aussi été contraint de s'adapter en permanence au protocole réglementaire qui évoluait très vite. Malgré les conditions extrêmes, les agents ont fait preuve d'une mobilisation sans faille. C'est aussi dans ce contexte exceptionnel que les habitants ont pris la pleine mesure des indispensables et ô combien importantes missions de ces agents de l'ombre.

Les cimetières municipaux en chiffres

- **4 cimetières à Mulhouse** : Bourtzwiller, Dornach, Nord et Central.
- **44 000 emplacements** dans les **4 cimetières municipaux**.
- **33 hectares** : superficie totale des **4 cimetières** dont une grande partie en espaces verts.
- **1872** : date d'inauguration du cimetière Central de Mulhouse, crée par l'architecte Jean-Baptiste Schacre. Ce cimetière a été pensé comme un parc afin d'ouvrir ce lieu de mémoire à la contemplation des vivants. La Ville a souhaité en 2008 que ce cimetière soit classé en Site Patrimonial Remarquable (SPR) afin de préserver l'architecture générale, mais aussi le patrimoine arboricole et bien évidemment les monuments funéraires remarquables qui s'y trouvent.

L'entretien des cimetières

La Ville consacre des moyens importants à l'entretien des 4 cimetières afin que les visiteurs profitent au mieux de ces espaces : 7 jardiniers dédiés aux cimetières, 2 tracteurs, 5 tondeuses, 5 souffleurs, 3 débroussailleurs électriques, 1 aspirateur à feuilles...
5 techniciens sont également mobilisés pour assurer le creusement des sépultures pour les familles (+ de 300 par an) mais aussi les travaux de reprise des sépultures retombées dans le domaine public (entre 100 et 150 par an).

L'entretien des espaces verts

Le ramassage des feuilles constitue une des actions essentielles entreprises. Quelques **1500 arbres** sont plantés dans les 4 cimetières, ce qui peut occasionner une accumulation de feuilles dans les allées ou sur les monuments.
Pour cette opération l'ensemble des jardiniers est mobilisé entre 3 et 5 mois selon les conditions météorologiques. Quelques **500 m³ de feuilles** (soit plus d'une cinquantaine de tonnes) sont ramassées par an.

Les arbres doivent également être entretenus : opérations d'élagage, remplacement des arbres malades ou présentant un danger. Les essences initiales sont respectées afin que l'aspect général d'origine du cimetière demeure.

Le désherbage des espaces de circulation et des alignements de tombes requiert également des moyens conséquents. Toujours soucieuse de préserver l'environnement et favoriser les solutions écologiques, la Ville oeuvre à supprimer les produits phytosanitaires. Quelques carrés ont déjà été enherbés en expérimentation et font l'objet d'un affichage informatif. Les différentes solutions envisagées, adaptées à chaque configuration de lieu, vont être mises en œuvre progressivement jusqu'en **juillet 2021.**

Cette mutation n'est pas anodine et a un impact sur l'aspect visuel du cimetière. Elle implique une prise de conscience de la part des visiteurs sur la place des espaces naturels dans ces lieux. De l'information et de la sensibilisation seront faites au travers d'un parcours de découverte des chantiers menés, des solutions adoptées et de leurs avantages écologiques.

Les monuments remarquables

Au titre de son classement en Site Patrimonial Remarquable (SPR), quelques **140 tombes sont aujourd'hui protégées** au regard de l'intérêt patrimonial du monument funéraire ou de la personnalité qui y est inhumée (3 dans la partie israélite, 61 dans la partie catholique, 77 dans la partie protestante).

Cela implique qu'elles soient entretenues.

L'appui de partenaires associatifs est précieux sur cette mission. Mémoire Mulhousienne, La Fondation Saint Jean mais aussi Sémaphore interviennent au travers de chantiers à caractère sociaux-éducatifs ou d'insertion.

Ces monuments doivent aussi être parfois restaurés. Ces travaux sont assurés par des artisans spécialisés et sous l'égide de l'Architecte des Bâtiments de France.

Divers moyens de financements sont mobilisés, notamment le lancement de souscriptions publiques en partenariat avec l'association Mémoire Mulhousienne et la Fondation du Patrimoine.

Deux monuments vont être prochainement restaurés : la chapelle Hartmann et le mausolée Mieg pour **un budget total d'environ 30 000 €.**

Avant

Ensemble Schwartz

Après

Chapelle Hartmann

Mémoire Mulhousienne

L'Association Mémoire Mulhousienne, fondée en 1994, a pour mission de préserver et valoriser les sépultures remarquables du cimetière de Mulhouse.

Elle a contribué en 2007 à faire protéger environ 150 monuments par un dispositif réglementaire adapté.

Au cimetière central reposent les grandes figures qui ont contribué à l'essor de Mulhouse aux XVIIIe et XIXe siècles : industriels, mécaniciens, chimistes, philanthropes, savants, historiens et artistes locaux.

La préservation de ce patrimoine suppose un ambitieux plan d'entretien concerté entre la Ville de Mulhouse et Mémoire Mulhousienne.

Les tombes ou ensembles funéraires font l'objet d'une vigilance assidue. Ils nécessitent un dégagement végétal régulier ou des interventions de maçonnerie ou de ferronnerie. Les conditions sont stipulées dans une convention de partenariat entre Mémoire Mulhousienne et la Ville.

Les actions de Mémoire Mulhousienne reposent sur le bénévolat de ses membres. Chaque mois sont organisés des chantiers de défrichage, appelés Matins Verts. Des parcours pédagogiques hebdomadaires sont également conduits avec des jeunes de l'association Sémaphore, qui découvrent les richesses du lieu et parfois une vocation professionnelle.

Des restaurations plus conséquentes peuvent être décidées avec le recours à des artisans qualifiés, et en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France. Sont actuellement programmées : la chapelle Hartmann, le Mausolée Mieg, les tombes du chimiste Jean Gerber-Keller et de Louis Schoenhaupt.

Mémoire Mulhousienne et la Mission Ville d'Art et d'Histoire organisent par ailleurs des visites thématiques du cimetière, lors des Journées Européennes du Patrimoine en septembre et du Printemps des cimetières en mai. Cette année, les visiteurs ont pu (re)découvrir les artistes mulhousiens. Des brochures inédites sont réalisées pour chaque visite.

Mausolée Mieg

L'entretien des tombes

Certains monuments apparaissent délaissés voire abandonnés.
Il faut savoir que la plupart des sépultures ont donné lieu à concession. Le concessionnaire achète un « droit d'usage » pour une durée déterminée (actuellement la durée proposée est de **30 ans pour une tombe en terre** et de **15 ans pour un espace en columbarium**) ou à perpétuité (1 205 tombes encore en concession perpétuelle dans nos cimetières). **Seuls le concessionnaire ou ses ayants-droits sont autorisés à intervenir sur la tombe pour l'entretenir. La Ville ne peut intervenir qu'à l'expiration de la durée de la concession.**
Pour les tombes concédées à perpétuité, la procédure de reprise « pour état d'abandon » dure 3 ans, période durant laquelle la loi impose que la tombe reste en l'état. La Ville a engagé une campagne de reprise qui concerne **un peu plus de 200 tombes perpétuelles,** principalement sur le cimetière de Dornach et le cimetière Central. Un affichage spécifique signale aux familles cette prochaine opération afin qu'elles puissent intervenir :

Cette tombe fait l'objet d'une procédure de reprise pour état d'abandon.

Aucune intervention n'est possible durant cette démarche qui dure 3 ans.

Nous sommes désolés de ce désagrément.

Mulhouse

Tous les ans, un peu plus de 500 tombes dont la concession est échue depuis plus de 2 ans retombent dans le domaine communal. La reprise de la tombe implique de lourds travaux : dépose et évacuation du monument, transfert des restes mortuaires en reliquaire à l'ossuaire, extraction des fondations qui peuvent parfois s'étaler sur une journée entière. Cependant par respect pour le repos des défunts, les tombes ne sont travaillées que lorsque la dernière inhumation date de plus de 30 ans. Dans l'attente, seul le monument est déblayé pour laisser le terrain libre le temps nécessaire.

Sitôt libéré, l'emplacement est proposé pour une prochaine inhumation. C'est cette opération qui permet d'assurer la bonne gestion des espaces fonciers des cimetières.

Plus de 500 tombes dont la concession est échue depuis plus de 2 ans retombent dans le domaine communal.

Et pour la Toussaint

En matière d'embelissement

A l'occasion des fêtes de la Toussaint, pour accueillir au mieux les visiteurs, la Ville a programmé les interventions suivantes :

1. fleurissement des espaces verts (5000 m², 6 000 plants d'annuels, de bruyères et de chrysanthèmes),
2. taille des haies (3000 mètres linéaires).

En matière de services

Durant le week-end de la Toussaint, au regard de la fréquentation, des services complémentaires sont proposés aux visiteurs :

1. prêt de chariots pour acheminer les plantes et effets,
2. navette électrique pour véhiculer les personnes âgées dans les cimetières,
3. présence accrue du personnel pour assurer la sécurité des lieux et des personnes.